

Procès-verbal de création d'une association

En date du Quatorze novembre 2017

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par Mme Emmanuelle AUGÉ, elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du bureau
4. Détermination du montant des cotisations
5. Divers

DÉLIBÉRATIONS

1. Présentation du projet

À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :
Association Ensemble pour Anabelle
avec siège sis 5 rue du château 09120 COUSSA

2. Adoption des statuts :

La présidente de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du bureau:

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le bureau.

Il rappelle que conformément à l'article 12 des statuts, le bureau est composé de trois membres au minimum élus par l'assemblée générale .

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Elus a la majorité

Mme AUGÉ Emmanuelle Présidente

Mr AUGÉ Thomas Trésorier

M ROUGE Jean-Pierre Secrétaire

4. Détermination du montant des cotisations

Le montant des cotisations est fixé à dix euros pour les membres actifs.

Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

5 Questions diverses

Néant

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à COUSSA, le 14 novembre 2017

Signatures :

La Présidente

Mme Augé Emmanuelle



Le Secrétaire

M. Rouge Jean-Pierre

